

APPEL D'OFFRES COJ-15/046

Aménagements et réparations des éléments architecturaux et de parachèvement

Installation d'équipements techniques

QUESTIONS / REPONSES

NOTIFICATION IMPORTANTE

L'invitation à soumissionner n'ayant pas spécifié une date limite pour poser des questions, le **calendrier de l'appel d'offres est modifié** :

- Date limite pour questions : **26 avril 2016** à 23h59 ;
- Date de remise des offres : **4 mai 2016**
suivant les heures et modalités préalablement prévues le 28 avril 2016 ;
- Date d'ouverture des offres : **10 mai 2016** à 10h00
(inscription à la séance le 4 mai 2016 à 12h00 au plus tard.).

PARTIE 1 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

- 1) Point 4, page 8, le cahier des charges précise : « La Cour de justice se réserve le droit de n'attribuer qu'un seul ou deux des trois lots prévus au total. », alors qu'il y a quatre lots.

Il convient de lire : « La Cour de justice se réserve le droit de ne pas attribuer tous les lots prévus ». Une nouvelle version du cahier des charges corrigé est disponible sur le site de la Cour de justice.

- 2) Sur différentes lignes des bordereaux, des quantités de matériel sont inférieures à 1. Comment devons-nous prendre en compte cette quantité ?

Se reporter au titre 5 des clauses administratives - Volume/montant du marché : « Une quantité inférieure à 1 doit être entendue comme une probabilité estimée de recours au poste y relatif. »

Cette disposition vise à ne pas donner à ces postes une importance démesurée par rapport aux postes pour lesquels le prix unitaire est bas et à ne pas augmenter le montant maximal du marché dans des proportions inadéquates.

Néanmoins, dans le cas de l'utilisation de ces postes lors de l'exécution du contrat, il sera porté en compte une quantité minimale de 1.

PARTIE 2 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES A TOUS LES LOTS

- 1) Le bas de la page 23 apparait incomplet.

Une nouvelle version du cahier des charges corrigé est disponible sur le site de la Cour de justice.

- 2) De manière générale, pourriez-vous confirmer que la mise à jour des plans, des schémas électriques et des notes de calcul doit être incluse dans les prix unitaires ? Pourriez-vous également confirmer que la fourniture et la pose des éléments doivent être comprises dans les prix unitaires ?

A défaut d'indication contraire, la fourniture, la pose et les mises à jour sont comprises dans les prix unitaires. Lire notamment le cahier des charges, partie 2 – point 10.

- 3) Le temps d'attente aux postes de garde est-il couvert par des heures de régie ?

Non.

- 4) Le temps nécessaire à la réalisation de relevés, d'études et de calculs pour la réalisation d'offres est-il couvert par des heures de régie ?

Non.

- 5) Les réunions de coordination avec les autres lots et / ou la Cour de justice sont-elles couvertes par des heures de régie ?

Non.

- 6) Les pertes de productivité liées à la réalisation de petits travaux qui ne sauraient être valorisés au travers d'un prix unitaire sont-ils couverts par des heures de régie ?

Non. Le prix unitaire couvre toutes les opérations décrites dans le poste quelle que soit la quantité commandée.

- 7) Pourra-t-il être fait utilisation des prix unitaires pour la réalisation de travaux d'envergure ?

Oui. Le prix unitaire couvre toutes les opérations décrites dans le poste quelle que soit la quantité commandée.

- 8) Les contractants disposeront ils d'un local de stockage ?

Lire le cahier des charges, partie 2 – point 6.2.

- 9) Les contractants disposeront ils d'une place de parking ?

Le personnel du contractant disposant d'un badge d'accès permanent à la Cour (présent de l'ordre de 3 jours par semaine) à accès au parking du bâtiment Thomas More, niveau -3.

Le parking du bâtiment T, aussi longtemps qu'il est à disposition de la Cour de justice, est accessible aux autres.

- 3) Pourriez-vous confirmer le processus utilisé par CJUE pour la réalisation des travaux : Demande de la CJUE → réalisation d'une offre par le contractant sur base de positions du cahier des charges → Passation de commande par la CJUE → Réalisation des travaux → Présentation d'un métré par le contractant → Contrôle des métrés contradictoires et réception par la CJUE → Facturation.

Pour les modalités de commande, se reporter au cahier des charges, Partie 3, titre 5 Modalités de commande.

Pour les modalités de facturation, se reporter au projet de contrat (annexe 6 au cahier des charges), Article I.3 - Prix et paiement, point 4.

PARTIE 4 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES AU LOT 2 – PARACHEVEMENT

- 1) A partir de la page 73 du cahier des charges, il est relevé une différence de numérotation de postes entre ce dernier et le bordereau des prix.

Le titre « Construction métallique » présent sur la page 73 s'intitule en fait « 2.2 Construction métallique ». La numérotation qui s'en suit doit donc être revue en conséquence.

Une nouvelle version du cahier des charges corrigé est disponible sur le site de la Cour de justice. Elle concerne les pages 73 à 82.

- 2) Pages 85, 95, 96, 117 et 118, des phrases apparaissent incomplètes

Une nouvelle version du cahier des charges corrigé est disponible sur le site de la Cour de justice.

- 3) Titre 2.1.1 Remplacement de vitrages : sur l'ensemble des vitrages demandés, nous ne connaissons pas les épaisseurs de vitrages et de vides.

Références pour la remise des offres : verre 6 mm / vide 12 mm.

- 4) Titre 2.1.2 Suppléments pour verre pare-flamme : quels types de feuilleté, pour quel type de vitrage (simple, double, triple) ?

Référence vitrage feuilleté : 4-4/2 simple.

- 5) Titre 2.1.3 Suppléments pour vitrage trempé : quels types de trempé, pour quel type de vitrage (simple, double, triple) ?

Référence vitrage trempé : 6 mm simple.

- 6) Titre 2.1.5 Suppléments pour verre pare-flamme : sur quel type de vitrage (simple, double, triple) ?

Tout type de vitrage.

- 7) Titre 2.1.6 Suppléments pour verre sérigraphié : quel type de sérigraphie (logo, texte, dimensions, ...) ?

Tout type de sérigraphie (matière rapportée), calculée en m².

- 8) Titre 2.1.8 Suppléments pour verre acoustique : sur quel type de vitrage (simple, double, triple) ? Quelle performance acoustique ?

Tout type de vitrage (matière rapportée), dont l'objectif est d'améliorer les performances acoustiques.

- 9) Titre 2.1.11 Remplacement de vitrage en polycarbonate : quel type de polycarbonate (transparent, fumé,...) ?

Référence polycarbonate : transparent ou translucide.

- 10) Titre 3.2.1 Remplacement de cylindre de serrure : quel est le niveau de sécurité (standard, renforcé, haute sécurité) ? Quelle est la marque des cylindres ? Sur quel type d'organigramme sont rattachés ces cylindres ?

Position 3.2.1.1 : les cylindres seront fournis par la Cour de justice. Seule la pose doit être chiffrée.

Position 3.2.1.2 : en conséquence de ce qui précède, un prix unitaire de 0,00 € pourra être admis.

- 11) Position 3.3.1.1 Modification et/ou remplacement quincaillerie de porte : pourriez-vous nous définir un type et un modèle de quincaillerie ?

La quincaillerie sera en acier inox.

Exemples de marques utilisées dans les bâtiments de la Cour : BKS ; FSB ; Häfele ; Hoppe ; Normbau ; Schüco, ou similaires.

- 12) Position 3.3.1.2 Remplacement d'un ferme-porte intégré ou en applique : pourriez-vous définir un modèle de référence afin d'arrêter un tarif de base ?

Il n'y a pas de modèle de référence. Les différents modèles utilisés dans les bâtiments de la Cour sont principalement des « Dorma » et des « Geze », ou similaires.

- 13) Position 5.2.1.3 Fourniture et pose de tapisserie acoustique : quel type de tapisserie ?

Il s'agit de confectionner des panneaux (structure panneaux bois ou composites perforés ou encadrement bois – suivant taille du panneau) habillés de tissu tendu (au choix de la Cour) et renfermant une laine minérale améliorant les performances acoustiques. Prix calculé au m².

PARTIE 5 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES AU LOT 3 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES ELECTRIQUES

- 1) Titre 1.3.1 : Réalisation de percements. Il est mentionné l'approbation du bureau d'étude de stabilité compétent dans le cadre du projet. Les prestations de ce bureau d'étude statique doivent-elles être incluses dans le cadre des percements ou est-ce que ces prestations sont assurées par la CJUE ?

Ces prestations sont assurées par la CJUE.

- 2) Titre 2.1.1 : Alimentation et gestion des luminaires de secours. Il est mentionné plusieurs composants d'une installation d'éclairage de secours. Pourriez-vous préciser la marque, le modèle, la puissance et le nombre de luminaires demandés à contrôler?

Les centrales CJ4 (bâtiments Palais, Anneau, Tours A et B, Galerie) sont du type Ecker et CJ8 (bâtiments Erasmus, Thomas Moore et C) du type ETAP. 100 adresses par centrale avec une puissance maximale de 6W par luminaire.

- 3) Titre 2.1.2 : Installation secourue. Il est mentionné un No Break 20 Kva. Pourriez-vous précisez la marque et le modèle demandé ainsi que l'autonomie demandée ?

La marque et le modèle ne sont pas imposés. L'autonomie (suivant la charge) sera de 30 minutes minimum.

- 4) Titre 2.1.4 : Tableaux électriques. Est-ce qu'il existe des spécifications quant aux marques de l'appareillage et des borniers à utiliser ?

Non. Ils respecteront toutes les normes en vigueur sur le territoire luxembourgeois.

- 5) Titre 2.1.7 : Câblage de puissance. Pourriez-vous préciser si les ouvertures de moquettes, planchers, cloisons, plafonds sont à inclure dans les prix unitaires ou si ces ouvertures seront réalisées par le lot parachèvement ?

Ces ouvertures seront réalisées par le lot parachèvement.

- 6) Titre 2.1.8 : Matériel d'installation. Les positions 2.1.8.1 à 2.1.8.14 semblent comporter des doublons. Pourriez-vous préciser la marque et le modèle du matériel à proposer, surtout si celui-ci venait à être employé à coté de matériels existants ou si pour une meilleure gestion des stocks il est nécessaire de conserver une homogénéité des matériels ?

Il n'y a pas de doublons selon notre lecture, à titre d'exemple :

- 2.1.8.1 Matériel CEE Prise bipolaire 16A

- 2.1.8.2 Matériel CEE Fiche bipolaire 16A

Le matériel existant est de type Jung LS Edelstahl et Jung AS blanc.

- 7) Positions 2.1.8.42 à 2.1.8.45 : Boîtiers de sol. Pourriez-vous nous préciser la marque et le modèle des matériels ou les spécifications des matériels à proposer (résistance, plastique, métallique...) ?

Boîte de sol type Ackermann, Hager ou équivalent, plastique, résistance 1.5 kN.

- 8) Titre 2.1.9 : Goulottes de distribution et d'installation. Pourriez-vous nous préciser la marque du matériel à proposer pour rester homogène avec le matériel installé en cas de modification d'installation existante ?

La marque n'est pas imposée, seule la couleur en fonction des installations.

- 9) Titre 2.1.11 : éclairage. Pourriez-vous nous préciser la marque du matériel à proposer pour rester homogène avec le matériel installé en cas de modification d'installation existante ou rester cohérent avec les stocks de pièces détachées existants ?

Les éclairages sont des néons du type Philips ou équivalent, étanche, double, à ballast électronique. Tout ce qui est éclairage spécifique ou éclairage d'art sera traité en dehors de ce contrat-cadre.

- 10) Titre 2.1.2 : câbles et cordons chauffants. Pourriez-vous nous indiquer si les travaux de gros-œuvre sont à inclure dans cette position ?

Les travaux de gros-œuvre ne sont pas à inclure dans la position.

- 11) Titre 2.1.13 : sonorisation. Pourriez-vous nous indiquer la marque et le modèle et la couleur des haut-parleurs demandés ?

Ils sont de deux types à la Cour :

- TOA avec des HP type 1869S couleur standard ;
- BOSCH type LBC 3086 couleur standard.

- 12) Titre 2.2.1 : détection incendie. Pourriez-vous nous confirmer que ces matériels doivent être entièrement compatibles avec les installations ESSER, norme française, installés actuellement ?

Oui.

- 13) Titre 2.2.2 : installation de détection CO. Merci de nous indiquer le modèle des centrales existantes afin que les détecteurs communicants soient compatibles.

Centrales DALEMANS du type Octobus.

- 14) Position 2.3.2.4 : Caméra intérieure : pourriez-vous nous indiquer la couleur des caméras à prévoir ?

Il n'y a pas de couleur de caméra imposée.

- 15) Position 2.3.2.7 : Housing de caméra couleur noire. Pourriez-vous nous indiquer la tension d'alimentation des caissons ?

La tension est à votre convenance en fonction de votre matériel.

- 16) Titre 2.1.4 : Tableaux électriques. Pourriez-vous nous confirmer qu'aucun dispositif différentiel n'est à inclure dans les 3 tableaux types ?

Les dispositifs de sécurité sont à prévoir. Lire la phrase « Chaque tableau sera dimensionné de manière à permettre l'ajout d'un nombre équivalent à la moitié des protections fournies dans le tableau de base. »

- 17) Titre 2.1.5 : Matériel supplémentaire dans un tableau neuf. L'augmentation de la taille des tableaux due à l'intégration des éléments est-elle à inclure dans le prix des appareillages ?

L'augmentation éventuelle de la taille des tableaux n'est pas à inclure dans le prix unitaire.

- 18) Titre 2.1.5 : Pourriez-vous confirmer l'utilisation d'interrupteurs différentiels 300 mA qui sont la plupart du temps déconseillés par les bureaux de contrôle ?

Nous confirmons l'utilisation de différentiels 300 mA.

- 19) Position 2.1.6.22 : multimètre digital. Pourriez-vous préciser le calibre des transformateurs d'intensité ?

Sur le primaire jusqu'à 5000 A et 5 A sur le secondaire.

- 20) Position 2.1.1.2 Batterie OGI 230V. Pourriez-vous préciser la capacité de la batterie en Ah ?

40 Ah.

- 21) Titre 2.3.1 : pourriez-vous préciser s'il est obligatoire d'utiliser le matériel du fabricant EAL et si le système de contrôle d'accès existant doit continuer à fonctionner durant toute la phase de transition vers le nouveau système Desfire ?

Le matériel fourni doit être entièrement compatible avec le matériel existant et le système de contrôle d'accès existant doit continuer à fonctionner durant toute la phase de transition.

- 22) Pourriez-vous confirmer que la fourniture et la pose de tubages et de gaines ne sont pas incluses dans les positions de tirage de câbles sous tube apparent, ou en encastré ou en chape (par exemple positions 2.1.7.3 à 2.1.7.5) ?

La fourniture et la pose de tubages et gaines sont incluses dans ces positions, conformément au cahier des charges sous le titre « 2.1.7. Câble électrique de puissance ».

- 23) Positions 2.1.8.1 à 2.1.8.14 : la méthode de montage (apparent ou encastré) n'est pas mentionnée.

Apparent

- 24) Dans votre réponse à la question 6 ci-dessus, vous-avez écrit que le matériel installé est de la marque Jung Edelstahl et Jung AS blanc. Quelle version doit-on chiffrer ?

Le matériel à installer ne doit pas obligatoirement être de cette marque et de ce type, cités à titre d'exemple, sauf pour des raisons esthétiques. Dans ce cas, la Cour de justice peut requérir, aux prix remis, l'installation de matériel similaire à l'existant, quel qu'il soit.

- 25) Dans votre réponse à la question 6 ci-dessus, vous-avez écrit que le matériel installé est de la marque Jung Edelstahl et Jung AS blanc. A notre connaissance, Jung n'offre pas de matériel CEE.

Tout matériel à installer doit être conforme à la législation en vigueur au Grand-duché de Luxembourg.

- 26) Positions 2.1.8.42 à 2.1.8.45 – Boîtes de sol : les découpes nécessaires pour l'emplacement de ces boîtiers sont-ils à inclure dans les positions ou sont-ils réalisés par un autre lot ?

Les découpes sont à inclure dans les prix des positions.

- 27) Positions 2.1.10.1 à 2.1.10.6 - Chemins à câbles en treillis : sont-ils montés sans exception sur le béton brut en dessous des faux-planchers ?

Oui.

- 28) Positions 2.1.10.7 à 2.1.10.14 - Chemins à câbles à fond lisse et à compartiments : sont-ils montés sans exception en mural ou suspendus au plafond ?

Non, ils peuvent aussi être placés en faux-planchers ou dans toute configuration possible.

- 29) Dans votre réponse à la question 16 ci-dessus, vous-avez écrit que des dispositifs de sécurité sont à prévoir. Votre descriptif de précise pas s'il faut prévoir des disjoncteurs ou des interrupteurs différentiels.

Des dispositifs de sécurité conformes à la législation en vigueur au Grand-duché de Luxembourg sont à prévoir dans tous les cas.

PARTIE 7 – FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

- 1) Le fichier Excel que nous avons téléchargé sur votre plateforme est protégé. Nous ne pouvons pas l'exporter dans notre logiciel de calcul. Pourriez-vous soit nous envoyer un nouveau fichier Excel, soit donner le mot de passe pour pouvoir débloquent le fichier Excel ?

Le mot de passe n'est pas communiqué car il garantit que toutes les offres sont remises sur un même fichier non manipulé. Le Pouvoir adjudicateur attire d'ailleurs l'attention sur le fait que, l'offre doit obligatoirement être transmise au moyen du fichier Excel présent sur la plateforme de téléchargement (point 2.3 page 192). Le Pouvoir adjudicateur vérifiera notamment que l'offre sous fichier Excel est bien protégée par le mot de passe correct.

Néanmoins, le niveau de protection du fichier Excel présent sur la plateforme de téléchargement a été changé, afin que son contenu puisse être copié et exporté vers un autre logiciel.